



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 28 septembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 22 septembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

### **Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

### **Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. MARCANGELI
M. VOGLIMACCI	à	Mme CORTICCHIATO
Mme BERNARD	à	M. SBRAGGIA
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	Mme OTTAVY
Mme FELICIAGGI	à	M. PAOLINI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

### **Etaient absents :**

M. CAU, M. RENUCCI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 28 septembre 2015

Délibération N°2015/ 327

### **Réalisation de prestations de nettoyage des locaux - Autorisation de signer et exécuter les marchés**

**Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

La présente consultation a pour objet la réalisation de prestations de nettoyage des locaux. La procédure choisie est celle d'un appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 3<sup>o</sup>al., et 57 à 59 du Code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 22 juin 2015. La date limite de remise des offres a été fixée au 04 août 2015 à 11h00.

La durée du marché est d'un an reconductible 3 fois.

Les prestations sont réparties en 2 lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Bibliothèque Fesch - Médiathèque Sampiero
2	Médiathèque des Cannes

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants pour l'ensemble des lots :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>Critère : Valeur technique</b>	<b>60%</b>
L'adéquation des moyens humains aux besoins définis	20%
De la méthode d'organisation	20%
Des moyens matériels dédiés	15%
Des produits d'entretien et consommables mis en place	5%
<b>Critère : Prix des prestations</b>	<b>40%</b>

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 15 septembre 2015 a décidé d'attribuer les marchés de réalisation de prestations de nettoyage des locaux à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2015, chapitre 011, article 6283.

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer et exécuter les marchés relatifs à la réalisation de prestations de nettoyage des locaux avec l'entreprise suivante :

Lot 1 : Bibliothèque Fesch - Médiathèque Sampiero

SUD NETTOYAGE

Lot 2 : Médiathèque des Cannes

SUD NETTOYAGE

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de M. Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué  
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code du travail,



Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006,  
Vu l'arrêté municipal n°2015/233 du 18 février 2015 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2015,

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 15 septembre 2015 est chargée d'attribuer les marchés à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT LE MAIRE  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

A signer et exécuter les marchés relatifs à la réalisation de prestations de nettoyage des locaux avec l'entreprise suivante :

Lot 1 : Bibliothèque Fesch - Médiathèque Sampiero :  
SUD NETTOYAGE pour un montant de 13 680 € HT

Lot 2 : Médiathèque des Cannes  
SUD NETTOYAGE pour un montant de 7 920 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2015, chapitre 011, article 6283.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**



**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151001-2015\_327-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2015  
Publication : 01/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

